

LE CCAG DE MAITRISE D'OEUVRE - Présentiel

Cette formation détaille les enjeux du CCAG-MOE et donne un savoir-faire pratique et opérationnel en matière de gestion de marchés publics de maîtrise d'œuvre.

Objectifs opérationnels

- Sécuriser l'exécution des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Équilibrer les relations contractuelles entre acheteurs publics, entreprises de maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux
- Maîtriser les clauses économiques et financières qui s'appliquent aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Répondre aux obligations des garanties et assurances en cours et en fin de chantier

Public Concerné

- Agents chargés de préparer la passation des marchés et d'en suivre l'exécution
- Juristes
- Gestionnaires
- Acheteurs

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Encadrement juridique et contractualisation

- Présentation des principales dispositions du CCAG de Moe
- Articulation entre le livre IV du CCP et le CCAG de Moe
- Pièces contractuelles dans les marchés de Moe: comprendre la lecture des pièces administratives, financières et techniques.
- Modalités de contractualisation
- Titulaire du marché de Moe
- Mode de dévolution des marchés
- Modalités de paiement des cotraitants
- Gestion de la défaillance d'un des cotraitants en cours d'exécution
- Sous traitance dans les marchés de Moe

Clauses spécifiques d'exécution du marché de MOE

- Clauses spécifiques d'exécution
- Obligations de moyens
- Développement durable

Gestion des délais dans un marché public de maîtrise d'œuvre

- Gestion des délais
- Durée d'un marché de maîtrise d'œuvre
- Délais d'exécution des marchés publics de Moe phasés
- Décisions de prolongations de délai : rôle du MOA
- Mesures à prendre lorsque l'incidence de délais excède 10%

Pénalités et primes

Gestion financière d'un marché public de MOE

- Natures de prix
- Clauses financières et de paiement dans les marchés publics
- Exécutions complémentaires

Mesures coercitives et la résiliation du marché

- Mesures coercitives
- Résiliation dans le cadre des marchés de Moe
- Suspension des prestations

Admission des prestations

- Généralités
- Modalités et effets de la réception

- Différents cas d'admission

Utilisation des résultats

- Généralités
- Régime des connaissances antérieures
- Concession des droits d'utilisation des résultats

Garanties et assurances

- Obligations d'assurance des maîtres d'œuvre
- Obligations d'assurance du maître d'ouvrage
- Assurances facultatives du maître d'ouvrage

Contentieux et litiges

- Règlements amiable
- Règlements juridictionnels

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports méthodologiques et juridiques, d'illustrations au travers d'exemples, de cas

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com